



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Analyseur de réseau vectoriel haute	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31034-201769/A	Date 2019-09-06
Client Reference No. - N° de référence du client 31034-201769	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-223-7805	
File No. - N° de dossier VIC-9-42098 (223)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-21	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Locke, Kelsey	Buyer Id - Id de l'acheteur vic223
Telephone No. - N° de téléphone (250) 507-2482 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: NATIONAL RESEARCH COUNCIL CANADA See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....		3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT PRÉSENTER LES ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS À LA PARTIE 5.....		5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	7
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4	DURÉE DU CONTRAT	8
6.5	RESPONSABLES.....	8
6.6	PAIEMENT.....	9
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9	LOIS APPLICABLES	10
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
ANNEXE «A»		12
	ÉNONCÉ DES BESOIN.....	12
ANNEXE « B ».....		21
	BASE DE PAIEMENT	21
ANNEXE « C ».....		23
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoin

L'Énoncé des besoin à exécuter est fourni à l'annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse :
Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernement aux Canada
Pacific Region
401-1230 Government Street
Victoria, BC
V8W 3X4

Adresse de courriel pour le service Connexion postal :

TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.

Numéro de télécopieur pour la transmission :
(250) 363-3344

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service

Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
- Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
- Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont établis à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2016-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

[A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'Énoncé des besoin à exécuter est fourni à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié comme suit :

Le paragraphe 1 est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit :

Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de 36 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

Le paragraphe 2 est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. En pareil cas, l'entrepreneur sera responsable de tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistances) engagés, et le Canada ne remboursera pas ces coûts.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Obligatoire: Tous les produits livrables doivent être reçus avant le 31 mars 2020.

La date de livraison du soumissionnaire tombe _____ semaines après la réception de la commande.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

L'entrepreneur doit communiquer avec le chargé de projet au moins trois (3) jours civils avant la date de livraison pour coordonner la livraison.

6.4.3 Instructions d'expédition – livraison a destination

Rendu droits acquittés (DDP) 5071 West Saanich Road, Victoria BC V9E 2E7 Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.4.4 Biens et (ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 mars 2020 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Kelsey Locke
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 401 – 1230 rue du gouvernement
Victoria, Colombie-Britannique
Téléphone : (250) 507-2482
Courriel : Kelsey.Locke@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Dans le cas où vous ne parvenez pas à nous contacter, veuillez nous contacter à : PWGSC.PRVICCARP.TPSGC@pwgsc-tpsgc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

À déterminer à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(Veuillez remplir)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe « A », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2018-06-21);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
C2000C (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique

6.12 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.13 Inspection et acceptation

Le *responsable technique* sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

Contexte

L'Observatoire fédéral d'astrophysique du Centre de recherche Herzberg en astronomie et en astrophysique (HAA, Conseil national de recherches du Canada), situé à Victoria, en Colombie-Britannique, cherche à acquérir un analyseur de réseau vectoriel (ARV) capable de fonctionner jusqu'à au moins 65 GHz. Cet ARV sera utilisé dans le cadre du développement d'instruments radioastronomiques ultrasensibles.

Le Centre de recherche a besoin d'un ARV équipé de 4 ports de manière à pouvoir mener à bien ses travaux de recherche sur des systèmes complexes, notamment pour effectuer des mesures différentielles sur des architectures comportant des amplificateurs symétriques et pour tester des appareils à ports multiples, tels que des coupleurs orthomodes (un type de coupleur-contrôleur des modes de polarisation dans le domaine des radiofréquences). Pour bénéficier d'une bonne stabilité en température et minimiser les pertes, l'appareil doit comporter 4 ports intégrés et donc ne pas être simplement un ARV à 2 ports couplé à une unité externe. L'appareil doit être capable de fonctionner jusqu'à des fréquences d'au moins 65 GHz pour permettre à ce centre de recherche de poursuivre la mise au point d'instruments dans les bandes de fréquences Q (30-50 GHz) et V (50-75 GHz) et de systèmes haute fréquence destinés au radiotélescope ALMA (Atacama Large Millimeter/submillimeter Array) et au radiotélescope à très grand réseau de la prochaine génération.

Pour chaque critère technique obligatoire, le soumissionnaire doit indiquer si les produits proposés sont conformes ou non en cochant la case appropriée. Les soumissionnaires DOIVENT FOURNIR la documentation pour démontrer la conformité avec les spécifications et renvoyer avec le numéro de page de la documentation fournie. Indiquer simplement qu'ils répondent aux critères n'est pas suffisant. Lors du référencement des autres documents soumis avec la soumission, le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact des documents référencés, y compris le titre de document, le numéro de page et le numéro de paragraphe/sous-paragraphe.

Le soumissionnaire doit fournir une réponse pour chaque critère tableau 1 et 2. Le soumissionnaire doit fournir assez de détails pour permettre une évaluation complète.

Remarque : Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Tableau 1 – Exigence ferme

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
Caractéristiques techniques de l'ARV				
1.0	L'instrument doit être neuf (pas d'unité de démonstration ou d'unité remise à neuf) et doit être un			

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
	<p>modèle actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'instrument doit être une unité autonome « clés en main » et non pas un ensemble de plusieurs appareils. Il doit, en particulier, être équipé de 4 ports pouvant accepter au minimum deux sources. - L'instrument doit être capable d'effectuer des mesures vectorielles sur l'appareil sous test pour n'importe quelle combinaison de paramètres S. - L'instrument doit posséder son propre écran intégré et une interface utilisateur graphique (GUI) capable de fournir toutes les fonctionnalités d'affichage. Il ne doit pas nécessiter l'emploi d'un écran séparé. - Toutes les fonctionnalités du logiciel et de l'instrument doivent être accessibles à partir de l'instrument lui-même, et celui-ci doit pouvoir être installé sur un support et ne pas nécessiter l'emploi d'un ordinateur séparé. 			
1.1	Plage de fréquences radioélectriques (minimum) 10 MHz – 65 GHz;			
1.2	Bande passante FI (minimum) 10 Hz – 1 MHz;			
1.3	Nombre de points (minimum) : 60 001;			
1.4	Puissance minimale réglable sur chaque port sans atténuateurs : -30 dBm (ou moins);			
1.5	Atténuateurs au niveau des sources : plage de 35 dB (minimum); paliers de 10 dB (ou plus étroits);			
1.6	Atténuateurs internes à la source : plage de 50 dB (minimum) par paliers de 10 dB (ou moins)			
1.7	Signal de référence de phase de 10 MHz, capable de s'asservir sur une référence externe ou de générer sa propre référence interne;			
1.8	Précision des mesures : 1 Hz (ou mieux)			
1.9	Puissance maximale appliquée au port de l'appareil testé : +27 dBm (ou plus);			
1.10	Tension CC maximale appliquée au port de l'appareil testé : 7 V (ou plus)			

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
1.11	Connecteur pour le raccordement à l'appareil testé : – mâle, 1,85 mm, 50 ohms;			
1.12	Un T de polarisation doit être présent sur chacun des 4 ports;			
1.13	Doit être compatible avec notre kit d'étalonnage de la bande W Keysight W11644A de type TRL (aucune nouvelle trousse d'étalonnage n'est couverte par l'appel d'offres);			
1.14	Dynamique du système : différence entre la puissance maximale stabilisée en sortie (caractéristique) et le bruit plancher du récepteur (caractéristique) au niveau du port de test, bande passante FI de 10 Hz : 1 GHz – 30 GHz : 115 dB (ou plus) 30 GHz – 50 GHz : 105 dB (ou plus) 50 GHz – 65 GHz : 102 dB (ou plus)			
1.15	Puissance de sortie maximale stabilisée : 1 GHz – 30 GHz : 10 dBm (ou plus) 30 GHz – 50 GHz : 5 dBm (ou plus) 50 GHz – 65 GHz : 2 dBm (ou plus)			
1.16	L'ARV doit mesurer et afficher les paramètres S de mode différentiel;			
1.17	L'ARV doit permettre d'effectuer des mesures d'écart de fréquence;			
1.18	L'appareil comprend un cordon d'alimentation externe;			
1.19	L'appareil inclut la clé dynamométrique appropriée pour les connecteurs du port d'essai;			
1.20	Garantie : L'entrepreneur doit offrir une garantie qui couvre le renvoi éventuel de l'ARV à l'usine pour réparation. La garantie doit couvrir une période minimale de trois ans. Si l'ARV doit être renvoyé pour réparation, l'entrepreneur devra fournir un appareil de remplacement lorsque le délai de réparation prévu dépassera huit semaines;			
1.21	L'ARV doit posséder les composants qui permettront une éventuelle mise à niveau ultérieure (sans nécessiter son renvoi à l'usine) pour un fonctionnement dans le domaine temporel;			

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
1.22	L'ARV doit avoir été complètement et récemment étalonné à l'usine, et l'entrepreneur doit fournir les documents le prouvant.			
Caractéristiques une fois équipé des modules d'extension de fréquence OML 75 GHz – 116 GHz				
2.0	<p>L'ARV sera utilisé avec des modules d'extension de fréquences millimétriques 75 GHz – 116 GHz (modèle V10VNA2-T/R-A, d'OML, Inc) et doit donc être parfaitement fonctionnel avec ces modules, sachant que l'OL traverse un coupleur qui exige une puissance supérieure à 13 dBm au niveau du port :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ARV utilisé avec les modules d'extension de fréquence doit fournir, entre 75 GHz et 116 GHz, des performances semblables ou meilleures que celles obtenues avec notre unité Keysight N5222A munie de nos modules d'extension. - L'ARV doit être un instrument comportant 4 ports (2 ou 4 sources) qui, une fois équipé des modules d'extension de fréquence, devient un système de mesure à 2 ports sur la plage 75 GHz – 116 GHz. - L'entrepreneur doit fournir les mesures caractérisant la stabilité de la trace en fonction des mouvements. 			
2.1	Plage de fréquences : 75 GHz – 116 GHz;			
2.2	Puissance en sortie (sans atténuateur sur le module d'extension) : 75 GHz – 110 GHz : 3 – 10 dBm 110 GHz – 116 GHz : 0 – 10 dBm			
2.3	Stabilité du signal en sortie (non corrigée) : ± 5 dB;			
2.4	Isolation de l'ARV (transmission mesurée à 100 Hz ou 1 kHz FI avec les deux ports court-circuités, sans atténuation) : 75 GHz – 110 GHz : -80 dB 110 GHz – 116 GHz : -70 dB			
2.5	Stabilité de la trace (mesurée avec les deux modules d'extension de fréquence connectés directement et après étalonnage sur 2 ports et 1 heure au moins après la mise sous tension des unités. Par stabilité, on entend la déviation maximale de la réponse transmise initiale sur une période d'au moins une heure. L'ARV doit être réglé sur la plage FI de 100 Hz ou 1 kHz, sans atténuation, 2001 points, sans moyennage) :			

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
	75 GHz – 110 GHz : +/- 0,02 dB 110 GHz – 116 GHz : +/- 0,03 dB			
2.6	<p>Stabilité en fonction des mouvements (Procédure : effectuer un étalonnage standard sur 2 ports [pleine échelle] 1 heure au moins après la mise sous tension de l'appareil. Connecter directement les deux modules d'extension l'un à l'autre. En partant de la position nominale [A], déplacer l'appareil d'au moins 15 cm vers l'avant puis vers l'arrière [positions B et C]; relever les modules d'extension sur 10 cm puis déplacer l'appareil vers l'avant puis vers l'arrière sur 15 cm [D, E]. Revenu à la position nominale, faire ensuite tourner les modules d'extension de 90 degrés autour de l'axe du guide d'onde de manière à placer les modules dans le plan vertical [F]). Voir la figure 1 pour les positions à adopter pour ces mesures. Mesurer S21 et S12 pour chacune des positions A, B, C, D, E et F.</p> <p>Pour chaque déplacement, la réponse mesurée ne doit pas dévier de plus que l'écart spécifié. L'ARV doit être réglé sur la plage FI de 100 Hz ou 1 kHz, sans atténuation, 2 001 points, sans moyennage :</p> <p>75 GHz – 110 GHz : +/- 0,03 dB 110 GHz – 116 GHz : +/- 0,04 dB</p> <p>(Voir la figure 1.0 ci-dessous)</p>			
Renseignements complémentaires				
3.0	Étalonnage : L'ARV doit avoir été complètement et récemment étalonné à l'usine, et l'entrepreneur doit fournir les documents le prouvant.			
3.1	L'entrepreneur doit offrir une garantie qui couvre le renvoi éventuel de l'ARV à l'usine pour réparation. La garantie doit couvrir une période minimale de trois ans. Si l'ARV doit être renvoyé pour réparation, l'entrepreneur devra fournir un appareil de remplacement lorsque le délai de réparation prévu dépassera huit semaines.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 2 – Option d'achat du Canada

Point	Exigence obligatoire	Remarques	Oui/Non	No de page de l'offre
1.0	L'appareil comprend deux (2) adaptateurs femelles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle pour les câbles servant aux essais (ces derniers ne font pas couverts par l'appel d'offres);			
1.1	Outre les adaptateurs mentionnés au point 1.0, l'appareil comprend quatre (4) adaptateurs mâles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle, deux (2) adaptateurs femelles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle et un (1) adaptateur femelle de 1,85 mm à 3,5 mm mâle pour les extensions existantes dans la bande W.			

Figure 1.0

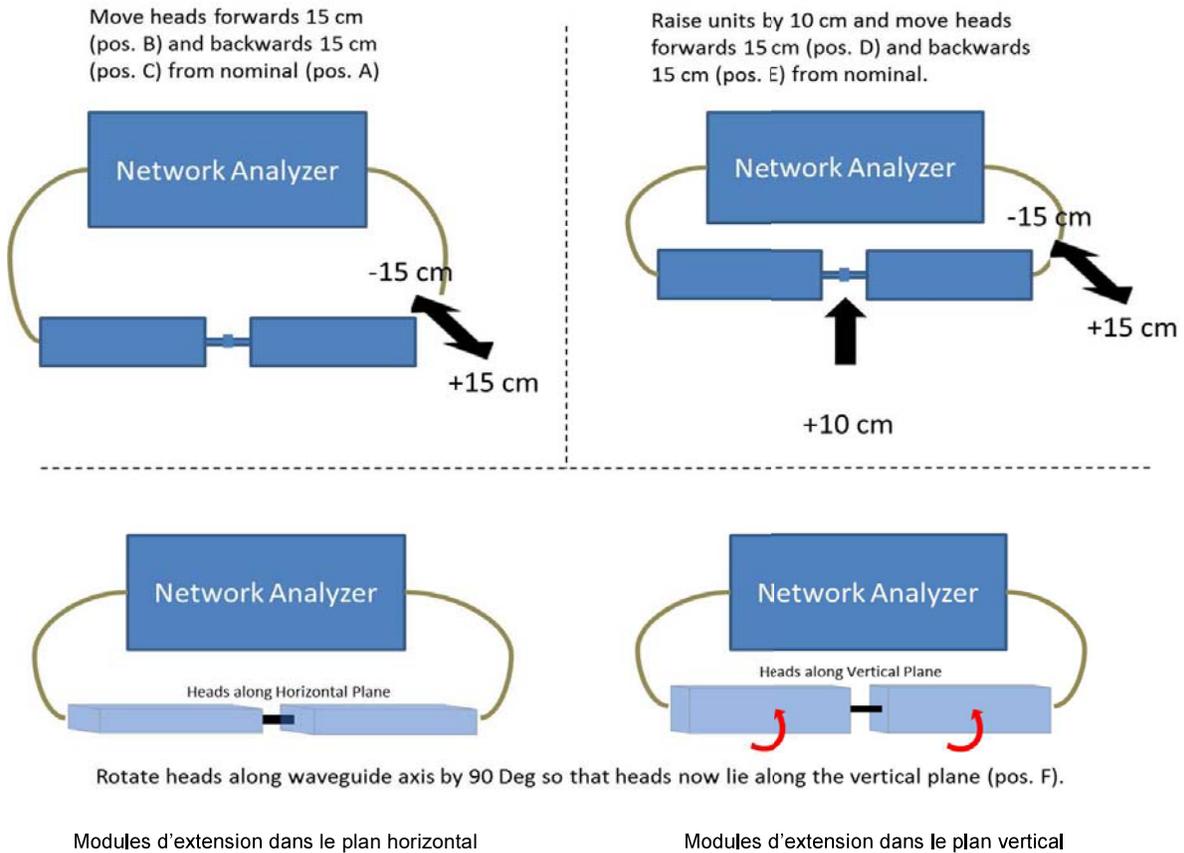
Mouvements à effectuer

Analyseur de réseau

Déplacer les modules d'extension de 15 cm vers l'avant (posit. B) puis de 15 cm vers l'arrière (posit. C) à partir de la position nominale (posit. A)

Soulever l'instrument de 10 cm et déplacer les modules d'extension de 15 cm vers l'avant (posit D) puis vers l'arrière (posit E.) à partir de la position nominale.

Movement Specification



Faire tourner les modules d'extension sur 90 degrés autour de l'axe du guide d'onde de manière à les positionner dans le plan vertical (posit. F).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Possibilité d'échange : Le CNRC cherche aussi une valeur additionnelle dans toute offre d'échange pour un ou plusieurs AVR existants, afin d'offrir une valeur et des épargnes maximales au Canada. Si l'entrepreneur accepte de prendre en charge l'AVR existant du CNRC, il lui incombera de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la prise en charge de l'équipement aux installations du CNRC situées au 5071 West Saanich Rd, Victoria (C.-B.), Canada V9E 2E7

Note : La possibilité d'échange ne peut porter que sur un (1) des ARV mentionnés ci-dessous.

Unité 1

Analyseur de réseau N5230A PNA-L avec options installées 010 et 245
300 kHz - 20 GHz, 4 ports

Fabricant : Agilent Technologies (maintenant Keysight)

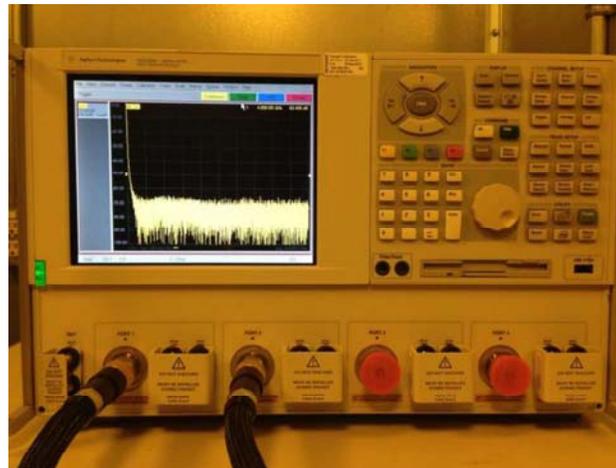
Quantité : un (1)

N° de série : MY45001864

Acheté en : mars 2003

Dernier étalonnage en usine : 28 sept. 2017

Début de garantie : mars 2003 (échue)



N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Possibilité d'échange : Le CNRC cherche aussi une valeur additionnelle dans toute offre d'échange pour un ou plusieurs AVR existants, afin d'offrir une valeur et des épargnes maximales au Canada. Si l'entrepreneur accepte de prendre en charge l'AVR existant du CNRC, il lui incombera de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la prise en charge de l'équipement aux installations du CNRC situées au 5071 West Saanich Rd, Victoria (C.-B.), Canada V9E 2E7

Note : La possibilité d'échange ne peut porter que sur un (1) des ARV mentionnés ci-dessous.

Unité 2

Analyseur de réseau N5222A PNA avec options installées 080, 401 et 417
10 MHz – 26,5 GHz, 4 ports

Fabricant : Keysight

Quantité : un (1)

N° de série : MY55422140

Acheté en : mars 2016

Dernier étalonnage en usine : 2 mars 2016

Début de garantie : mars 2016 (échue)



La meilleure date de livraison pour les soumissionnaires est de _____ semaines après réception de la commande.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition financière à l'aide du tableau d'évaluation financière fourni dans cet Annexe.

Les prix offerts doivent être en **dollars canadiens**, taxes applicables exclues, rendu droits acquittés (DDP) au 5071 West Saanich Rd, Victoria BC V9E 2E7. Droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

Le prix unitaire ferme doit comprendre toutes les dépenses directes et indirectes encourues dans l'accomplissement des exigences, sans se limiter à tous les coûts de main-d'oeuvre, avantages sociaux, coûts indirects, supervision, outils, équipement, matériaux, pièces, manuels, temps de voyage, dépenses de voyage et de séjour, coûts de transport, rapports, coûts généraux et administratifs, profit exigé pour effectuer le travail, tous les droits associés et les autres frais payés par le fournisseur, comme les frais supplémentaires et les frais de transport. Aucun autre frais ne sera accepté.

Omettre de se conformer à quelconque des instructions fournies dans cette Annexe fermera la soumission.

Tableau d'évaluation financière (les soumissionnaires doivent compléter et fournir ce tableau avec leur soumission)

Exigence ferme					
Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire	Prix prolongée
1	Un (1) analyseur de réseau vectoriel Modèle / Numéro de pièce _____.	Chacune	1	\$	\$
2	Offre de reprise pour un (1) analyseur de réseau vectoriel existant (si proposé par le fournisseur) Possibilité d'échange: _____ (Unité 1 ou Unité 2)	Chacune	1	\$	Minus \$
Prix total requis					\$
Option d'achat du Canada					
1	L'appareil comprend deux (2) adaptateurs femelles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle pour les câbles servant aux essais	LOT	1	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	(ces derniers ne font pas couverts par l'appel d'offres);				
2	Outre les adaptateurs mentionnés au point 1.0, l'appareil comprend quatre (4) adaptateurs mâles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle, deux (2) adaptateurs femelles de 1,85 mm à 3,5 mm femelle et un (1) adaptateur femelle de 1,85 mm à 3,5 mm mâle pour les extensions existantes dans la bande W.	LOT	1	\$	\$
Prix total condition optionnelle					\$
PRIX TOTAL EVALUE = PRIX TOTAL REQUIS + PRIX TOTAL CONDITION OPTIONNELLE					
Adresse de Livraison: 5071 West Saanich Rd. Victoria BC V9E 2E7					

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31034-201769/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31034-201769

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42098

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic223
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)